



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115998

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et de Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 30 : « Confier aux missions économiques un rôle plus stratégique d'animation, d'arbitrage et de contrôle de la politique de soutien aux entreprises ». - Question transmise à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur.

Texte de la réponse

Ubifrance est chargée depuis la signature d'une convention d'objectifs et de moyens en juin 2006 d'animer l'activité commerciale des missions économiques. Celles-ci constituent essentiellement un réseau de production des prestations de l'agence et du réseau. Les conventions actuelles signées avec les conseillers du commerce extérieur de la France notamment, ou en cours de négociation avec l'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger par exemple, leur permettent de coordonner l'activité des opérateurs français dans leurs circonscriptions en fonction de leurs compétences principales.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115998

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 437

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3554